



Scot de l'aire
métropolitaine
Bordelaise

Monsieur Jean DUBOURDIEU
Maire de Tabanac
Hôtel de Ville
Le Bourg
33 550 TABANAC

Bordeaux, le 26 Janvier 2006

Objet : Avis du SYSDAU en tant que Personne Publique Associée sur le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 4 juillet 2005 de la Commune de Tabanac.

Monsieur le Maire,

Par lettre en date du 7 juillet 2005 et conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme, vous m'avez transmis pour avis officiel le dossier de Plan Local d'Urbanisme de votre commune approuvé le 4 juillet 2005.

J'ai l'honneur de vous informer que ce document n'appelle de ma part aucune observation particulière et de ce fait, le PLU de la Commune de Tabanac paraît compatible avec les orientations du Schéma Directeur valant SCOT, de l'Aire Métropolitaine Bordelaise.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Maire**, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président
Serge LAMAISON